

## LE MOT DE L'AMBASSADEUR

Chers Compatriotes,

Avec ce dixième numéro de la Lettre de l'Ambassade s'achève une année endeuillée à deux reprises, en janvier et en novembre, pour la France par des actes barbares frappant aveuglément et indistinctement nos compatriotes sur le territoire national.

Notre pays d'accueil a eu, lui-même, à faire face à ce type d'exactions et à pleurer ses victimes.

Face à ces agressions lâches et d'une ampleur inédite, nous devons rester déterminés, mobilisés et fidèles à nos valeurs. Je tiens à vous exprimer tous mes remerciements pour l'hommage collectif que vous avez rendu aux victimes de ces attaques et la solidarité que vous avez exprimée à l'égard de leurs familles et

proches, en participant aux moments de recueillement organisés à Bangkok et en province.

Je souhaite saisir cette occasion pour exprimer mes vœux d'espoir et de paix pour la France, et pour vous présenter, à chacune et à chacun de vous ainsi qu'à vos proches, mes meilleurs vœux de bonne et heureuse année remplie de satisfactions tant personnelles que professionnelles.

Bonne année 2016 !



Gilles GARACHON

## L'ACTIVITE CONSULAIRE

### Adresses email erronées

A l'occasion de récentes communications adressées à la communauté française, cette ambassade a constaté que certaines adresses électroniques étaient erronées.



Aussi, afin d'améliorer les échanges avec l'ambassade, il est recommandé à chacun de vérifier sa propre adresse en consultant, et éventuellement en mettant à jour, ses coordonnées courrielles figurant dans le site [www.Monconsulat.fr](http://www.Monconsulat.fr).

Merci à tous de faire suivre ce message à votre entourage.

### Retraites : prise en compte des stages de formation professionnelle des chômeurs

Un décret publié au Journal officiel du 8 octobre 2015 **vient préciser notamment les modalités de validation des** trimestres pour la retraite concernant les périodes de formation professionnelle effectuées par les demandeurs d'emploi.

Selon le communiqué du ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, cette mesure qui entre en vigueur rétroactivement au 1er janvier 2015 touche environ 300 000 personnes par an, soit tous les travailleurs précaires (chômeurs en fin de droits, travailleurs handicapés, apprentis) suivant une formation professionnelle. [Pour en savoir plus.](#)

### Retraites : Indice et taux

Les pensions de vieillesse ont été revalorisées de 0,1 % au 1er octobre 2015. C'est ce qu'indique une [circulaire](#) de la Direction de la sécurité sociale du 1er octobre 2015 en ligne depuis le 7 octobre 2015.

### Notariat : Donner un coup de pouce à ses petits-enfants

S'ils envisagent de consentir une donation à un petit-fils ou à une petite-fille, les grands-parents doivent prendre le temps de rechercher la solution la mieux adaptée à leurs objectifs et à leurs moyens. [Lire la suite.](#)

### Pension de réversion

La pension de réversion correspond à une partie de la retraite dont bénéficiait ou aurait pu bénéficier l'assuré décédé (salarié ou fonctionnaire).

Elle est versée, si certaines conditions sont remplies, au conjoint survivant, aux ex-conjoint(s), ou aux orphelins (si le défunt était fonctionnaire).

**Condition d'âge :** Vous devez avoir **au moins 55 ans.**

[Pour en savoir plus.](#)

### Décès : règles en matière d'héritage : défunt ayant eu des enfants

Quand le défunt a eu des enfants, et qu'il n'a pas fait de testament, ses biens vont à ses descendants, ainsi qu'à son époux s'il était marié.

## 1. Que reçoit un enfant ?

Principe : Si le défunt n'a pas fait de [legs](#) ou de [donation](#), ses enfants reçoivent l'intégralité de ses biens, sous réserve des droits du conjoint survivant.

Tous les enfants ont les **mêmes droits** dans la succession. Le partage est effectué entre eux par parts égales. Par exemple, si le défunt a eu 2 enfants pendant son mariage, dont l'un avec une femme autre que son épouse, chaque enfant recevra la moitié des biens de son père.

**Enfant adopté** : Un enfant adopté a droit à la succession de ses parents adoptifs.

Concernant ses parents biologiques, cela dépend s'il s'agit d'une [adoption simple](#) ou [plénière](#).

## 2. Que reçoit un petit-enfant ?

En principe, un petit-enfant n'hérite pas de ses grands-parents.

Toutefois, il hérite [par représentation](#) dans les 3 cas suivants :

- son [parent](#) est décédé ;
- son parent renonce à la succession de son propre parent ;
- son parent est [indigne de succéder](#).

## 3. Que reçoit le conjoint survivant ?

### 3.1 Défunt ne laissant que des enfants issus du couple

Le conjoint survivant a le choix entre :

- [l'usufruit](#) de la totalité de la succession,
- ou la pleine propriété du quart de la succession.

Les droits des [descendants](#) sont réduits d'autant.

Partage de la succession - cas où le défunt ne laisse que des enfants issus du couple	
Choix du conjoint survivant	Part revenant aux enfants
Usufruit de la totalité de la succession	Nue-propriété de toute la succession
Pleine propriété du quart de la succession	Pleine propriété des 3/4 de la succession

### 3.2 Défunt laissant des enfants issus d'une précédente union

Si le défunt laisse des enfants issus d'une précédente union, le conjoint survivant hérite du quart de la succession en pleine propriété.

Dans ce cas, les enfants héritent des 3/4 de la succession.

Partage de la succession - cas où le défunt laisse des enfants issus d'une précédente union	
Part revenant au conjoint survivant	Part revenant aux enfants
Quart de la succession en pleine propriété	3/4 de la succession

**Attention** : les personnes liées par un Pacs ou vivant en union libre ne sont pas héritières l'une de l'autre. En cas de décès, la personne qui survit n'a aucun droit dans la succession (à l'exception du [droit temporaire au logement](#) pour le partenaire de Pacs) sauf si le défunt avait établi un [testament](#).

## Simplification du droit de la famille

Procédures de divorce, gestion des biens des enfants mineurs et protection juridique des majeurs, l'[ordonnance n° 2015-1288 du 15 octobre 2015](#) vient de paraître. Elle modernise et simplifie ces trois domaines du droit de la famille. Elle entrera en vigueur le **1er janvier 2016**.

### Divorce

Les pouvoirs du juge du divorce en matière de liquidation du régime matrimonial seront renforcés, dans le but d'accélérer la procédure. Ainsi, les époux auront la possibilité de solliciter le partage de leurs biens dès l'instance en divorce, si une solution amiable s'avère, dès ce stade, impossible. Le juge pourra également déterminer le régime matrimonial applicable.

### Administration légale des biens des mineurs

L'intervention du juge sera limitée aux seules situations à risques.

L'ordonnance supprime la distinction entre l'administration légale pure et simple, exercée par les parents en commun et celle exercée par un seul parent sous le contrôle du juge. Ainsi, le parent qui exerce seul les actes d'administration légale ne sera plus soumis directement au contrôle du juge. De plus, quel que soit le mode d'organisation de la famille, l'autorisation du juge sera limitée aux seuls actes graves pour les biens du mineur.

L'ordonnance distingue les *actes à risques* que l'administrateur légal pourra passer avec autorisation du juge (vendre un bien immobilier ou un fonds de commerce appartenant au mineur, contracter un emprunt au nom du mineur) et ceux qu'il ne pourra pas réaliser et cela, même avec l'autorisation du juge, comme céder gratuitement les biens ou les droits du mineur.

### Habilitation familiale pour les majeurs protégés

L'ordonnance crée une *habilitation familiale*. Elle permettra à un proche de solliciter l'autorisation du juge pour représenter une personne qui ne peut pas manifester sa volonté. La personne habilitée pourra réaliser certains actes sans avoir à observer le formalisme d'une mesure de tutelle et, en particulier, s'il s'agit d'actes relatifs à son patrimoine (vente d'un bien) ou d'actes relatifs à sa personne (acte médical).

Le texte précise que l'habilitation familiale peut être demandée par un descendant, un ascendant, un frère ou une sœur, le partenaire d'un PACS ou le concubin de la personne qui n'est pas en mesure de protéger ses intérêts.

L'habilitation familiale pourra être générale ou limitée à certains actes. Sauf décision contraire du juge, la personne habilitée pourra, par exemple, procéder à la modification des comptes ou livrets ouverts au nom de la personne protégée, à l'ouverture d'un autre compte ou d'un livret auprès d'un établissement bancaire.

## Elections : Dématérialisation



Le décret n° 2015-1206 du 30 septembre 2015 portant simplification de la procédure de transmission des **procurations de vote** établies hors de France a été publié au JO. Il entre en vigueur le

1er novembre 2015.

Désormais, les procurations de vote déposées à l'ambassade sont directement adressées par courriel aux mairies pour enregistrement sur les listes électorales communales.

## Transaction pénale : payer une amende pour éviter un passage au tribunal

Depuis le 16 octobre 2015, les services de police et de gendarmerie peuvent, avec l'autorisation du procureur de la République, proposer à des personnes ayant commis certains délits ou contraventions, prévus par le code pénal, une transaction consistant dans le paiement d'une amende.

Cette nouvelle procédure vise à éviter, pour certaines infractions un passage au tribunal en permettant directement le paiement d'une amende... [La suite.](#)

## Le numéro d'identification des marins étendu à tous les gens de mer



A partir du 1er janvier 2016, l'identification par

un numéro national unique, qui était obligatoire uniquement pour les marins, le devient également pour tous les gens de mer embarqués sur un navire français (cuisinier, médecin de bord, agent de transmission...)...

[Lire la suite.](#)

## Rubrique CONSEIL - des liens pour une meilleure information

- [Préparer son retour en France](#)
- [Guide juridique pour les Français de l'étranger](#)
- [MonConsulat.fr](#)
- [Vos droits et démarches](#) (ministère de la Justice)
- [Les impôts des Français de l'étranger](#)
- [Les opérateurs du MAEDI](#)
- [Conseils aux voyageurs](#)
- [Ambassade de France en Thaïlande](#)

- [Guide des formalités douanières](#)
- [Rapport du gouvernement sur la situation des Français de l'étranger \(2014\)](#)

## Vos conseillers consulaires : contacts et permanences

Vous pouvez les joindre à l'adresse suivante :

- Hervé BELLIOU : [herve.belliot@conseiller-consulaire.com](mailto:herve.belliot@conseiller-consulaire.com)
- Michel CALVET : [mcalvet@lcctb.fr](mailto:mcalvet@lcctb.fr)
- Eric MINÉ : [librattitude@gmail.com](mailto:librattitude@gmail.com)
- Marie-Laure DUCRUET ép. PEYTEL : [mlpeytel@lcctb.fr](mailto:mlpeytel@lcctb.fr)

Les Conseillers Consulaires assureront des permanences à l'Ambassade de France à Bangkok, de **10h00 à 12h00**, aux dates mentionnées ci-dessous uniquement sur rendez-vous pris en leur adressant un mail.



Pour M. CALVET, adressez un mail à [contact@lcctb.fr](mailto:contact@lcctb.fr)

- le mercredi 06 janvier
- le mercredi 17 février
- le mercredi 09 mars

Mme PEYTEL, lui adresser un mail à [contact@lcctb.fr](mailto:contact@lcctb.fr)

- le vendredi 08 janvier, à Pattaya
- le vendredi 05 février, à Pattaya
- le vendredi 04 mars, à Pattaya

à l'hôtel Mercure Pattaya - 2d Road Soi 15

M. BELLIOU assurera une permanence :

- le mercredi 13 janvier
- le mercredi 10 février
- et le mercredi 9 mars

Pour prendre rendez-vous, vous pouvez le joindre à l'adresse [herve.belliot@conseiller-consulaire.com](mailto:herve.belliot@conseiller-consulaire.com)

M. MINÉ assurera une permanence

- le mercredi 17 février, à l'ambassade

Pour prendre rendez-vous, vous pouvez le joindre à l'adresse [librattitude@gmail.com](mailto:librattitude@gmail.com)

## Pour nos visiteurs, voici l'adresse de l'ambassade de France en langue thaïe :

สถานเอกอัครราชทูตฝรั่งเศส - 35 ถนนเจริญกรุง ซอย 36, (ถนนเบรตต์), เขตบางรัก, กรุงเทพมหานคร 10500.

## L'ACTIVITE DES AUTRES SERVICES ET ORGANISMES RATTACHES

### JOURNEE INTERNATIONALE POUR L'ELIMINATION DE LA VIOLENCE A L'EGARD DES FEMMES

Le 25 novembre, a été célébrée la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

Dans le monde, on estime que 35% des femmes et filles sont exposés à une forme de violence physique et/ou sexuelle au cours leur vie et 7 femmes sur 10 sont victimes

d'abus dans certains pays. Plus de 133 millions de filles ont subi une forme de mutilation génitale féminine. Plus de 700 millions de femmes aujourd'hui mariées l'ont été enfant, dont 250 millions avant l'âge de 15 ans. Les filles qui se marient avant l'âge de 18 ans ont moins de chances de finir leur scolarité et sont plus exposées à la violence domestique et aux complications liées à la grossesse.

En France, chaque année, plus de 216 000 femmes de 18 à 59 ans sont victimes de violences physiques ou sexuelles de la part de leur ancien ou actuel partenaire. 86 000 femmes indiquent avoir été victimes de viol ou de tentative de viol, et seules 10% d'entre elles déposent plainte. Ces violences ont de lourdes conséquences sanitaires, psychologiques, économiques et sociales, et constituent l'expression la plus grave des inégalités entre les femmes et les hommes.

## L'AGENCE FRANÇAISE DE DEVELOPPEMENT, ENGAGEE POUR LE CLIMAT EN THAÏLANDE

Institution financière publique, l'Agence Française de Développement (AFD) finance et accompagne le développement des pays en développement, émergents et des provinces d'Outre-mer, avec pour mission de promouvoir une croissance durable, lutter contre la pauvreté et les dérèglements climatiques. En 2014, l'AFD a octroyé 8,1 milliards d'euros de financements auprès d'acteurs publics ou privés dans ses géographies d'intervention.

En Thaïlande, l'AFD a fait de la lutte contre le changement climatique une priorité. En juillet 2015 l'AFD a signé avec la banque Kasikorn, acteur majeur du financement vert en Thaïlande, un prêt dédié au financement de projets d'efficacité énergétique dans les bâtiments tertiaires existants. Ce prêt, qui vise les propriétaires souhaitant s'engager dans la réhabilitation énergétique de leurs locaux, a pour objectif de réhabiliter de 20 à 40 bâtiments et réduire leur facture énergétique de 15% minimum.

## SANTE : NE PAS NEGLIGER LE RISQUE DE RAGE EN THAÏLANDE



Un décès dû à la rage d'une Française il y a quelques mois au Cambodge nous rappelle que le risque d'être mordu par un animal porteur du virus de la rage en Asie du

Sud-Est ne doit pas être pris à la légère.

La rage est pourtant une maladie qui peut être évitée.

La vaccination, préventive pour les personnes les plus exposées (comme celles travaillant avec des animaux) ou après une morsure lorsque cela arrive, permet d'éviter le développement de la maladie. En Thaïlande, ce sont presque toujours des chiens qui transmettent le virus de la rage. Lors de la morsure (ou plus rarement par de profondes griffures et léchage de la plaie), le virus passe chez l'humain. Ce sont très souvent des enfants qui sont exposés au virus de la rage.

L'intervention est alors immédiatement nécessaire ; il ne faut surtout pas attendre l'apparition de signes cliniques, car c'est alors trop tard.

La Thaïlande est également touchée par ce fléau mais mène ces dernières années de nombreuses actions de prévention et de sensibilisation, avec notamment la création de centres de dépôt de plaintes, et un renforcement de la législation visant à criminaliser le viol conjugal.

Au plan international, la France a fait de la lutte contre ces violences une priorité. Elle est à l'origine, depuis 2006, avec les Pays-Bas, d'une résolution biennale de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'intensification des efforts en vue d'éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes. En 2014, plusieurs avancées ont été observées en matière de lutte contre l'impunité, d'accès à la contraception d'urgence pour les victimes de violences et de protection des filles.

Autour de cette thématique centrale de son action, l'AFD organise par ailleurs depuis début 2015 une exposition itinérante en Thaïlande « 60 Solutions face au changement climatique » en partenariat avec la Fondation GoodPlanet. Cette exposition, composée de 21 photographies de Yann Arthus-Bertrand en référence à la COP 21, met en lumière et en images des solutions innovantes et efficaces associant lutte contre le dérèglement climatique et développement économique. L'exposition sera installée à l'Alliance Française de Bangkok pendant la durée de la COP21 du 30 novembre au 12 décembre, puis poursuivra son circuit à l'Ecole Primaire EFP de Pattaya (15/12 au 20/01), à l'Alliance Française de Phuket (22/01 au 15/02) et à l'Ecole française Jungle Samui (29/02 au 31/03).

Dès après une morsure, le premier soin est de nettoyer la plaie (eau + savon au minimum) et consulter sans attendre un médecin dans un hôpital qui prescrira les mesures de prophylaxie post-exposition, très souvent une vaccination (avec parfois jusqu'à 4 rappels) et parfois une administration d'immuglobuline antirabique (lors d'une morsure sévère et léchage de la peau lésée).

Tous les hôpitaux privés et publics en Thaïlande sont équipés et formés pour répondre à ce type de situation. Pour les personnes ne résidant pas en Thaïlande, comme les touristes par exemple, il conviendra de bien veiller à faire les rappels lors de son séjour puis lors du retour dans son pays de résidence. Le traitement post-exposition est pris en charge par la sécurité sociale en France, il faut donc conserver les justificatifs de frais de santé occasionnés lors d'un traitement préventif de la rage, y compris à l'étranger.

Enfin, rappelons que le meilleur moyen d'éradiquer la rage est encore de s'assurer que les animaux domestiques soient tous vaccinés.

## AFFAIRES COMMERCIALES

### **Bangkok, le 3 novembre 2015 - Colloque transports urbains et ferroviaires franco-thaïlandais**

L'offre française joue des coudes avec la concurrence dans le domaine des transports urbains et ferroviaires. C'est pourquoi l'Ambassadeur de France a apporté son plein soutien à cet événement organisé par Business France.

Le colloque a rencontré un franc succès rassemblant plus de 100 professionnels avec des représentants des institutions du secteur ferroviaire thaïlandais (OTP, SRT, MRTA, TFTA), des acteurs privés et 7 entreprises françaises participantes.

Située à un carrefour stratégique au cœur de l'Asie du Sud-Est continentale, la Thaïlande est une économie moderne disposant d'un fort potentiel. La prédominance du transport routier et l'obsolescence des infrastructures ferroviaires sont deux facteurs à l'origine des projets de modernisation du réseau ferré thaïlandais, pour lesquels le gouvernement prévoit d'investir plus de 58 Mds USD d'ici 2022. L'urbanisation croissante contribue de son côté au développement des infrastructures de transport urbain.

Disposant d'un savoir-faire unique, les entreprises françaises présentes ont pu exposer leurs solutions pour moderniser le réseau ferré-urbain thaïlandais, au cours de rendez-vous B to B avec les acteurs locaux.



Le pavillon France



L'Ambassadeur à la rencontre des exposants



L'Ambassadeur de France et le secrétaire permanent adjoint du ministère des transports

### **Bangkok, du 3 au 5 novembre 2015 - Salon In-Cosmetics Asia 2015 : des « success stories » en perspective !**

Sur un marché des cosmétiques dynamiques, l'amont de la filière cosmétique française reste incontournable. 16 entreprises étaient présentes sur cette édition sur un salon de référence.

L'Ambassadeur a répondu présent en se rendant sur le salon et en rencontrant tous les exposants.

### **Bangkok, 25 novembre - La région Picardie en mission en Thaïlande**

L'Ambassadeur de France a reçu à la résidence une délégation de la région Picardie en mission en Thaïlande.

Encadrée par le Conseil régional de Picardie, cette délégation était composée de quatre entreprises dont la Présidente des CCEF Picardie, du pôle de compétitivité Industries & Agro-ressources (IAR), de l'Université de Technologie de Compiègne (UTC) et de l'Institut Polytechnique La Salle Beauvais.

Business France qui organisait les programmes de rendez-vous des entreprises a également mobilisé les CCEF de Thaïlande et la FTCC pour un partage d'expérience.



L'Ambassadeur et les représentants de la région Picardie

## L'ALLIANCE FRANÇAISE DE BANGKOK



Un havre de paix dédié à la culture  
en plein cœur de la cité effervescente !

L'Alliance française de Bangkok est le premier centre culturel franco-thaïlandais du pays.

Vous pouvez, dans des conditions privilégiées, y apprendre le français, le thaï, bénéficier d'une offre culturelle riche et variée, ou vous inscrire à des formations et des ateliers artistiques menés par des experts dans des domaines variés (beaux-arts et arts appliqués, mode, danse, musique).

Vous y trouverez une médiathèque très riche doublée d'une offre numérique, un auditorium des plus moderne, un restaurant français de qualité - *Le Café 1912* -, proposant aussi de la cuisine thaïlandaise, ainsi que la remarquable librairie francophone *Carnets d'Asie*.

Inscrivez-vous à la newsletter de l'Alliance via ce lien <http://eepurl.com/biun8H>

Adresse : Alliance française de Bangkok  
179 Thanon Wittayu, Lumpini, Pathum Wan,  
Bangkok 10330 Tél : 02 670 4200  
[info.bangkok@afthailande.org](mailto:info.bangkok@afthailande.org)  
[www.afthailande.org](http://www.afthailande.org)

### L'AGENDA

#### MANIFESTATIONS CULTURELLES

##### Janvier

jusqu'au 20 : Exposition « 60 solutions face au changement climatique » à Pattaya (Ecole francophone de Pattaya)

du 23 au 31 : Bukruk "urban art festival" à Bangkok (quartiers de Bangrak - Riverside et quartier chinois)

à partir du 22 : Exposition « 60 solutions face au changement climatique » à Phuket

29 et 30 : La Nuit des galeries à Chiangmai (quartier du centre-ville et Nimmanhemini)

##### Février

jusqu'au 15 : Exposition « 60 solutions face au changement climatique » à Phuket

à partir du 29 : Exposition « 60 solutions face au changement climatique » à Koh Samui (Ecole Jungle Samui)

##### Mars

du 12 au 15 : Ateliers et concert par l'ensemble de musique d'aujourd'hui "Multilatérale" à Bangkok

du 12 au 20 : Semaine de la Francophonie sur l'ensemble du pays

jusqu'au 31 : Exposition « 60 solutions face au changement climatique » à Koh Samui (Ecole Jungle Samui)

##### Pour plus d'informations :

- Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'Ambassade :

<https://www.facebook.com/Frangsethai>

- Alliance française : <http://www.afthailande.org/> Pour rester informés des événements de l'Alliance française, inscrivez-vous à la newsletter :

- IRASEC : [facebook/irasec](https://www.facebook.com/irasec) et [www.irasec.com](http://www.irasec.com)

## DEPLACEMENTS OFFICIELS EN PROVINCE

---

### *de l'Ambassadeur :*

- Phuket : janvier 2016
- Udon Thani ou Kon Khaen : février 2016
- Surat Thani : mars 2016

### *Permanences des agents de la section consulaire :*

- Phuket : janvier 2016
- Udon Thani ou Kon Khaen : février 2016
- Surat Thani : mars 2016

Un message sera adressé en temps opportun pour confirmer les dates.

## FERMETURE DE L'AMBASSADE AU 1ER TRIMESTRE 2016

---

Les services de l'ambassade de France seront fermés au public les :

- vendredi 1<sup>er</sup> janvier : Nouvel An
- lundi 22 février : Makha Bucha



Avant d'imprimer, pensez à l'environnement